Publié le

ID: 057-834329328-20240618-21_2024-DE



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉLIBÉRATION N° 21/2024 SÉANCE DU MARDI 18 JUIN 2024

Sous la présidence de Monsieur Pierre MUEL, Président

Administrateurs: 19 En fonction: 19

(Convoqués le vendredi 7 juin 2024)

Présents: 11 Absents: 8 (Pouvoirs: 4)

Présents: Mesdames Yolande VON HOF, Véronique KREMER, Messieurs Jean BAUCHEZ, Jean-Luc BOHL, Antoine DORR, Michel DUMONT, Philippe HARDY, Michel LISSMANN, Pierre MUEL, Roger PEULTIER, Lucien VETSCH.

Absents excusés:

Odile JACOB-VARLET

(pouvoir donné à Yolande VON HOF)

Thierry HORY

(pouvoir donné à Michel LISSMANN) (pouvoir donné à Michel DUMONT)

Bernard STAUDT
Salvatore TABONE

(pouvoir donné à Lucien VETSCH)

Claire ANCEL, Bertrand DUVAL, François HENRION, Frédéric NAVROT,

OBJET: COMMANDE PUBLIQUE - ATTRIBUTION DE L'ACCORD CADRE MP2024-03 TRAVAUX D'ENTRETIEN DU RESEAU D'EAU POTABLE

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que l'accord cadre travaux MP2021-05 arrive à échéance le 30 juin 2024.

Une consultation a été lancée le 30 avril dernier avec remise des offres le 30 mai 2024 pour renouveler cet accord cadre.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres se sont réunis le 14 juin 2024 à 10H30 afin de procéder au choix de l'attributaire ayant présenté la meilleure offre au regard des critères de sélection fixés.

Par conséquent, après présentation de l'analyse des offres et examen du respect de la ligne budgétaire, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration de retenir l'offre du groupement de la société SADE CGTH et de la Société Mosellane des Eaux.

Envoyé en préfecture le 26/06/2024 Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le

Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration d'autori D: 057-834329328-20240618-21_2024-DE les procédures de passation, d'exécution, de suivi et de règlement du marché.

MOTION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Régie de l'eau de Metz Métropole en date du 22 septembre 2020, portant sur les modalités de passation des contrats, actes et marchés et des délégations du Conseil d'Administration à la Directrice,

Vu l'avis de la CAO,

ATTRIBUE le marché MP2024-03 Travaux d'entretien du réseau d'eau potable au groupement de la société SADE CGTH et de la Société Mosellane des Eaux,

AUTORISE la Directrice à engager les procédures de passation, d'exécution, de suivi et de règlement du présent marché.

Fait et délibéré à l'unanimité en séance le 18 juin 2024,

Le Président,

Pierre MUEL

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.